

# EXEMPLARITÉ ET LIMITES DE LA PARTICIPATION FÉMININE A LA VIE SYNDICALE :

## LES INSTITUTRICES DE LA C. G. T. U.

Avant la guerre de 1914, l'hostilité du mouvement ouvrier français à l'intégration des femmes était profonde, nourrie d'un antiféminisme hérité de Proudhon<sup>1</sup>; l'affaire d'Emma Couriau en est une illustration<sup>2</sup>. La participation féminine à la production pendant les hostilités commença à modifier les comportements. Dans la C.G.T.U., des syndiquées deviennent secrétaires fédérales et même confédérales. L'étude de ces mutations était intéressante. Toutefois, ce travail<sup>3</sup> a trouvé son origine dans l'attention première portée au féminisme renaissant des années 20. Son bourgeon le plus actif se voulait révolutionnaire. Les petits journaux (surtout *La Voix des Femmes*) qui lui servaient de tribune étaient presque exclusivement rédigés par des institutrices, syndiquées à la Fédération des Syndicats membres de l'Enseignement laïque. Féminisme et syndicalisme étaient liés dans cette corporation en raison d'un engagement idéologique multiforme : syndical, politique et féministe<sup>4</sup>. L'étude de ce groupe de femmes, favorisée par leur aptitude à témoigner et par des sources manuscrites<sup>5</sup>, exigeait alors la description de leur activité syndicale.

1. Voir M. GUILBERT, *Les femmes et l'organisation syndicale avant 1914 : présentation et commentaires de documents pour une étude de syndicalisme féminin*, Paris, éd. du C.N.R.S., 1966.

2. Typote, femme de typographe, son adhésion au syndicat du Livre fut refusée, malgré les décisions du congrès de 1910 ; son mari fut radié du syndicat. Emma et Louis Couriau ripostèrent dans la presse syndicale ; un débat s'engagea sur le droit des femmes au travail, la concurrence du travail féminin [voir (1)].

3. Extrait d'une thèse de troisième cycle, soutenue à Paris X - Nanterre en 1973 et intitulée : *Féminisme et syndicalisme. Les institutrices de la Fédération Unitaire de l'Enseignement (1919-1935)*.

4. Les institutrices avaient ranimé après la guerre les Groupes Féministes Universitaires, créés pour la conquête de l'égalité salariale et rebaptisés Groupes Féministes de l'Enseignement Laïque (G.F.E.L.) en 1920.

5. Surtout des archives de militants : Fonds Dommanget, déposé à l'Institut Français d'Histoire Sociale ; archives prêtées par Jean Aulas, secrétaire fédéral de 1928 à 1930, et Henriette Rouquet, militante de l'Indre et sœur de Pierrette Rouquet, secrétaire des G.F.E.L. de 1922 à 1924 et de 1926 à 1928.

Le milieu, homogène, s'y prêtait d'autant mieux que les institutrices étaient privilégiées dans le monde du travail : majoritaires dans leur profession, jouissant depuis 1912 de l'égalité salariale. La Fédération dont les féministes révolutionnaires étaient membres, était affiliée à la C.G.T.U. ; ses adhérents faisaient leurs les théories des Groupes féministes (même si les femmes y militaient plus que les hommes). Ils étaient disposés à accorder aux enseignantes la place qui leur était due. Toute distorsion entre les principes et la pratique était d'autant plus révélatrice des freins subtils (préjugés semi-inconscients, vie familiale...) qui gênent le militantisme féminin.

Quelques remarques liminaires sur le cadre de cette étude<sup>6</sup>, la Fédération unitaire de l'Enseignement, s'imposent afin de ne pas confondre originalité de l'instituteur unitaire et place qui revient à la syndiquée. Issue des premiers syndicats d'instituteurs — illégaux — créés en 1903, son prestige grandit pendant la guerre en raison de ses positions zimmerwaldiennes<sup>7</sup>. En 1920, elle comptait 12 000 adhérents sur 150 000 instituteurs, contre un millier en 1914. Son entrée à la C.G.T.U. en 1922, les luttes de tendances en son sein détournèrent d'elle de nombreux syndiqués<sup>8</sup>. Lors de la fusion en 1935 avec la Fédération générale de l'Enseignement<sup>9</sup>, elle ne comptait plus que 3 000 personnes. Ses syndicats départementaux étaient souvent petits et inégalement répartis<sup>10</sup>. Peu nombreuse, la Fédération touchait cependant un cercle d'une dizaine

6. Nous renvoyons pour les détails chronologiques à l'ouvrage de F. BERNARD, L. BOUET, M. DOMMANGET, G. SERRET, *Le syndicalisme de l'Enseignement : histoire de la Fédération de l'Enseignement des origines à l'unification de 1935*, Grenoble, Institut d'Études Politiques, collection « Documents ». Histoire positiviste, histoire de militants, elle fixe l'image que la Majorité fédérale a voulu donner de sa fédération juste après la fusion de 1935.

7. A Kienthal, les trois Français venus à titre personnel sont membres de la Fédération. Plusieurs instituteurs syndicalistes furent traduits en conseil de guerre pour défaitisme : les Mayoux, Hélène Brion. Pour plus amples détails, se reporter au livre cité en note 6 et à A. KRIEGL, *Aux origines du communisme français, 1914-1920*, t. I, Paris, Mouton, 1964.

8. Trois tendances se cristallisèrent. La Ligue syndicaliste regroupait des syndicalistes révolutionnaires d'avant 1914, auxquels se joignirent des exclus du Parti communiste, très attachés à l'autonomie syndicale. La Majorité fédérale, dirigée par des communistes, rompit avec l'Internationale de l'Enseignement, sise à Moscou, en 1929, et dès lors s'opposa à la direction de la C.G.T.U. Les communistes fidèles aux orientations de la C.G.T.U. et de l'Internationale syndicaliste rouge, formèrent la Minorité Oppositionnelle Révolutionnaire (M.O.R.).

9. La Fédération générale de l'Enseignement est issue principalement du Syndicat national des instituteurs, créé à partir des Amicales après la guerre de 1914. Après trois ans d'autonomie, ce syndicat choisit d'adhérer à la C.G.T. en 1925. Plus nombreux, plus modéré, il est le rival de la F.U.E. jusqu'à leur fusion en 1935, prélude à la réunification de leurs confédérations.

10. Ses bastions sont l'ouest et le midi. Dans l'ouest, la lutte anticléricale très vive avait poussé les instituteurs isolés à se regrouper dans des syndicats. Dans le midi, la tradition de gauche favorisait l'implantation. Des nuances doivent du reste être introduites. La F.U.E. échoue dans les régions socialistes (Nord), réussit dans les centres ouvriers (Loire), là où le Parti communiste est plus implanté, dans les départements frontaliers (Alpes-Maritimes, Pyrénées-Orientales) où les instituteurs sortent souvent de familles immigrées. Les départements au relief morcelé (Ardèche, Morbihan, Hautes-Alpes), abondant en postes déshérités, poussent les jeunes instituteurs au syndicalisme. N'oublions pas, enfin, le rôle des personnalités, très important dans un mouvement groupusculaire (collègue plus âgé, directrice d'École normale ouverte aux idées progressistes, telle celle qui dirigea l'École normale de l'Indre pendant la guerre...), sans oublier la solidarité des normaliens.

de milliers de sympathisants par son journal, *L'École émancipée*, et par les Groupes de jeunes<sup>11</sup> où ses adhérents étaient les plus dynamiques ; aux élections professionnelles, 15 % du personnel votaient pour ses candidats. Aiguillon du syndicalisme enseignant, quoique très minoritaire, la F.U.E. obligea souvent le Syndicat National à reprendre à son compte suggestions et critiques. Son idéalisme, son refus des compromissions ont forcé l'admiration ou séduit. Le militant était irréprochable : jeune, souvent célibataire, il pouvait consacrer son temps libre à la propagande syndicale ; il enseignait avec conviction et talent<sup>12</sup>. Il luttait moins pour la hausse du niveau de vie que pour la justice professionnelle<sup>13</sup>. Tout en proclamant que l'École ne changerait qu'avec l'avènement d'une société nouvelle, il privilégia la pédagogie. Coéducation, éducation sexuelle, imprimerie à l'école de Freinet, prémices de non-directivité, réflexions sur la sélection scolaire et l'idéologie des manuels ont été élaborés par les instituteurs unitaires. Souvent originaire de milieux défavorisés, désireux de garder des liens avec le prolétariat dont il était issu, le militant était préparé à un engagement politique et syndical d'extrême-gauche ; il a été fasciné par la révolution russe et le parti qui l'incarnait en France, même si désillusions et exclusions suivirent. Hommes ou femmes, couples très souvent, les caractéristiques sociales sont identiques ; camaraderie et solidarité en sont les manifestations les plus chaleureuses, vivaces dans le souvenir des militants. Les obstacles que rencontrent les femmes sont d'autant plus révélateurs.

#### A LA BASE : DES FEMMES PLUS RÉTICENTES A L'ENGAGEMENT RÉVOLUTIONNAIRE

Mesurer la place des adhérentes est délicat en l'absence de statistiques par sexes, sérielles et sûres. Nous avons dû recourir aux témoignages, rarement chiffrés ; à la question : « Combien d'institutrices militaient dans votre syndicat ? », seul un ordre de grandeur était fourni : « un bon tiers », « moins nombreuses que les hommes ». Les décomptes officiels, officieux<sup>14</sup> de la Fédération et des bulletins départementaux s'y ajoutent et ont permis d'établir deux échantillons : l'un en 1921-1922

11. Les groupes de jeunes regroupaient les instituteurs de moins de trente-cinq ans, quelle que fût leur appartenance syndicale.

12. Le syndiqué unitaire est mieux formé que l'ensemble des instituteurs. La proportion de normaliens est très élevée. D'autre part, la Fédération refusa toujours le principe du permanent afin de ne pas perdre contact avec le métier et de ne pas scléroser le pouvoir (exception faite des révoqués appointés par la Fédération).

13. La Fédération adopta le principe du traitement unique de l'instituteur au professeur de faculté, combattit les passe-droits et les distinctions honorifiques (avancement au choix par exemple). Les syndiqués versaient même à leurs syndicats les sommes « trop perçues » lorsque, malgré leur refus, ils étaient, quand même, promus au choix !

14. Les renseignements confidentiels — propagande oblige ! — minorent les chiffres publiés dans les bulletins départementaux ! Nous les avons retrouvés dans les dossiers du Fonds Dommanget, intitulés : « Effectifs » et « Bureau fédéral, correspondance, juillet 1926 - premier semestre 1927 », Institut français d'Histoire sociale, non cotés lors du dépouillement.

lors de la chute des effectifs, l'autre lors de leur stabilisation, de 1924 à 1934 selon les départements<sup>15</sup>. Hommes et femmes se répartissent de la façon suivante :

1921-1922				1924-1934					
Total	Hommes		Femmes		Total	Hommes		Femmes	
1 584	1 014	64 %	570	36 %	2 392	1 593	67 %	797	33 %

En dehors de l'immédiate après-guerre, vague de syndicalisation suivie rapidement de reflux, une constante se dégage : de 1921 à 1934, les institutrices ne constituent jamais moins du tiers des syndiqués. Par rapport à l'ensemble des maîtres, elles sont sous-représentées puisque la corporation se féminisa après 1914, mais le poids des adhérentes — abstraction faite du caractère groupusculaire de toute la Fédération — est plus important que dans tout autre organisation syndicale. Toutefois, les situations locales sont diverses et révélatrices des conditions qui favorisent ou gênent l'adhésion féminine. Un tiers des départements est en dessous de la moyenne nationale. Les deux tiers restants sont situés dans la France du Sud, exception faite des départements bretons. La France des moyennes montagnes et la France insulaire, où les postes isolés sont plus souvent confiés aux débutantes qu'aux débutants<sup>16</sup>, sont bien représentées : isolement et ségrégation ont radicalisé les options de ces jeunes femmes. S'ajoute peut-être une différence de mentalité entre France du Nord et du Sud : moindre emprise du catholicisme et anticléricalisme auraient-ils facilité le non-conformisme des institutrices ? Il convient de noter, à ce propos, que ces régions sont favorables au féminisme : deux fédérations s'y sont implantées<sup>17</sup>.

Si les enseignantes appuient avec plus de réticence les options extrémistes incarnées, à l'époque, par la Fédération unitaire de l'Enseignement, il n'en reste pas moins qu'elles osèrent le faire, en butte à une hostilité double, politique et antiféministe. Tel inspecteur, à bout d'arguments, ne déclarait-il pas à une militante de la Dordogne, Adrienne Beusse-Mousnier, et à une de ses amies : « Vous ne vous marierez jamais ou alors vous divorcerez. Aucun homme n'accepterait des femmes comme vous » ? Ce qu'elle commente avec humour, un demi-siècle plus tard :

15. Trente-quatre départements ont été pris en compte, à savoir ceux qui ont existé sans interruption de 1921 à 1934 et pour lesquels les données ont été retrouvées.

16. Les Groupes féministes et les Groupes de Jeunes dénoncent les discriminations dont sont victimes les institutrices lors des nominations ou mutations. Il n'est pas rare qu'un normalien, frais émoulu de son école, obtienne un premier poste urbain convoité également par une institutrice plus chevronnée.

17. La Fédération féministe du Sud-Ouest, dirigée par une institutrice — encore ! —, Maria Dachary, membre du G.F.E.L. mais non du Syndicat unitaire, et la Fédération féministe du Sud-Est, toutes deux réputées « bourgeoises » par les féministes unitaires.

« Ne nous plaignons pas ! Malgré sa prédiction, nous avons été heureuses avec nos maris. »<sup>18</sup>

LES INSTITUTRICES DANS LES SYNDICATS DÉPARTEMENTAUX :  
DE L'ADHÉRENTE A LA MILITANTE

L'accès à la notoriété et aux responsabilités est progressif, jalonné de fonctions probatoires. S'imposer au niveau local est décisif dans la carrière d'un dirigeant fédéral. Chaque section élit en début ou fin d'année scolaire deux instances exécutives : un Conseil syndical dont émane un bureau, souvent réduit à sa plus simple expression, un secrétaire et un trésorier. Le néophyte fait ses premières armes au Conseil avant d'accéder au bureau, voire au secrétariat. Ce parcours obligé est-il plus difficile pour une femme ? Telle est la question que nous nous posons. La réponse est complexe, paradoxale en apparence : une syndiquée a plus de mal à devenir conseillère syndicale qu'à entrer au bureau où peu d'éluës occupent le poste de secrétaire. Cette constatation souffre de nombreuses variations locales qui sont souvent autant d'explications<sup>19</sup>.

Les institutrices sont rarement exclues mais rarement majoritaires dans les Conseils syndicaux, ainsi que le montre le tableau ci-dessous.

% de femmes dans les Conseils syndicaux	Aucune	1 % à 20 %	20 % à 30 %	30 % à 50 %	50 % et +
% des Conseils syndicaux	0,6 %	23 %	27 %	39,4 %	16 %

Dans plus de la moitié des syndicats, les femmes forment moins de 30 % des conseillers syndicaux. Par ailleurs, si dans la moitié des sections la participation des conseillères est proportionnelle au nombre d'adhérentes, l'autre moitié ne respecte pas ce principe. La représentation cartographique permet de tenter une explication. Les institutrices sont normalement représentées, voire sur-représentées, dans dix-huit syndicats, de taille moyenne (cent membres), dont la fondation est souvent antérieure à 1914 : la tradition de combattivité féminine dans le Groupe féministe universitaire a subsisté grâce à la trouée accomplie par les prestigieuses militantes d'avant-guerre<sup>20</sup>. Il ne suffit donc pas que les institutrices soient nombreuses dans un syndicat pour que des militantes s'imposent.

18. Lettre du 18 août 1972. Adrienne Beusse adhéra au syndicat au sortir de l'École normale, en 1911 ; elle appartient au Conseil fédéral.

19. Ce paragraphe repose sur l'étude de 60 syndicats départementaux. La marge d'erreur reste forte (de l'ordre de 20 %) en raison des hiatus constatés dans les bulletins départementaux et des durées inégales d'adhésion de ces syndicats à la F.U.E.

20. Comme Josette Cornec dans le Finistère, mère de M<sup>e</sup> Cornec, actuel président de la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves (F.C.P.E.), ou Gabrielle Bouët dans le Maine-et-Loire, Elise Avenas en Ardèche.

Il est difficile, du reste, de saisir le moment où la prise de carte passive cède la place à une participation active. Nous avons cru que les Assemblées générales permettaient à d'habiles oratrices de sortir de l'anonymat puis d'accéder à la direction locale. Il n'en est rien bien que l'absentéisme féminin<sup>21</sup> ne puisse être incriminé. Les recensions détaillées de ces réunions dans la presse locale permettent des conclusions identiques. Les femmes y parlent peu ; rapports, motions sont présentés par les instituteurs. Seules font exception les militantes nationales plus que confirmées. L'Assemblée générale n'est pas le lieu où les nouvelles venues peuvent s'exprimer et, de là, prendre des responsabilités. La faute n'en incombe pas au mauvais vouloir masculin. Les syndiqués, hommes et femmes, ont été peu conscients de cet état de fait<sup>22</sup>. Mais, prendre la parole, « se mettre en avant », soutenir son point de vue contredisaient les principes d'éducation traditionnelle inculqués par la famille et l'École Normale. L'apathie, l'assimilation par les institutrices des rôles sociaux féminins ont joué. Jeanne Balanche<sup>23</sup> le formule ainsi : « Les filles de ma génération n'étaient pour la plupart que des produits d'une éducation timorée, [...] très retardataire. Relisez *Les mémoires d'une jeune fille rangée* et transposez-les dans le milieu mi-ouvrier, mi-très petit bourgeois auquel [...] les normaliennes appartenaient. » Si les syndiquées manquaient d'audace en public, peut-être s'exprimaient-elles par écrit ? L'étude des journaux locaux conduit à une réponse négative : ne sont rédactrices, *au niveau départemental*<sup>24</sup> que les responsables, doyennes syndicales<sup>25</sup>. Les hommes contrôlent la presse. Les commissions spécialisées, aux effectifs réduits donc moins intimidantes, ne sont guère plus accueillantes. Les plus répandues sont les commissions pédagogiques et les syndiquées y forment de 30 à 75 % des participants. L'école semble plus intéresser les enseignantes ; elles se chargent souvent des rapports pédagogiques lors des Assemblées générales et la moitié de leurs interventions portent sur ce sujet mais, là encore, la parole est mobilisée par les plus expertes. Quelques indications très parcellaires laissent à penser que la mise à l'épreuve se faisait par de menus travaux : collecte de bulletins, de souscriptions<sup>26</sup>, et surtout grâce au passage dans un groupe d'étude : groupe de jeunes ou de femmes. Dans les Deux-Sèvres, par exemple, le Syndicat unitaire ne fut fondé qu'en 1928 à partir d'un Groupe de jeunes et par ses trois responsables, deux femmes et un homme. Il en est de même pour les Groupes féministes : Alice Chantemesse devint secrétaire du syndicat de la Loire après avoir

21. Ces réunions étaient rares car elles exigeaient que tous les syndiqués du département se rendissent au chef-lieu pour y assister.

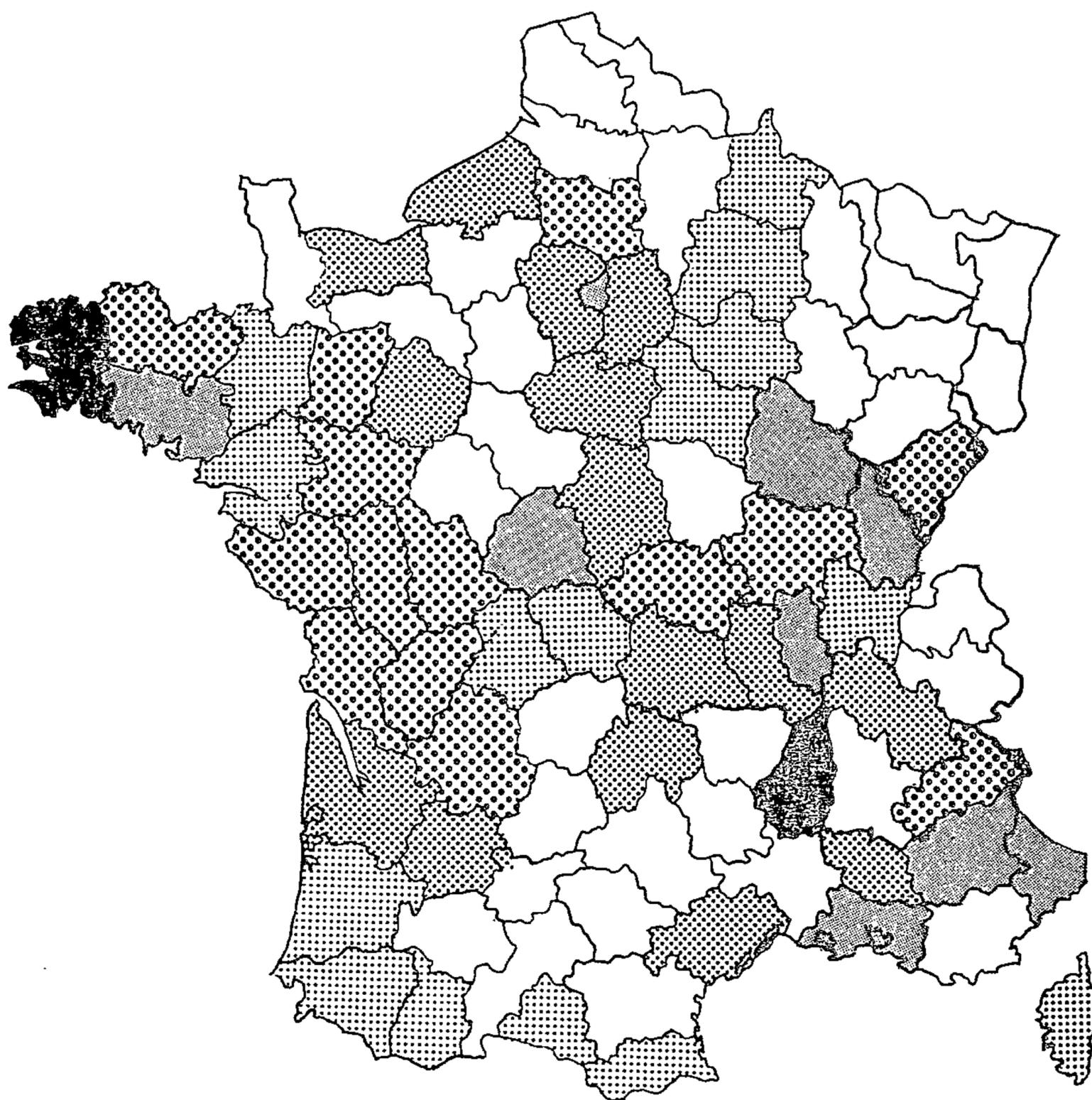
22. Marie Guillot est sensible à la distorsion entre le nombre et le rôle effectif des institutrices, mais c'est une exception.

23. Élève de l'École normale de Lyon (1913-1916), elle adhère au syndicat en 1923 ; elle fut membre trois ans durant du Bureau fédéral. Ses réflexions sont extraites d'une lettre du 19 novembre 1971.

24. Il n'en est pas de même au niveau national, comme on peut le voir ci-après.

25. Beaucoup ont contribué à la création de leur syndicat.

26. Ainsi, dans le Rhône, les listes de collecteurs du bulletin comportent quelques noms d'adhérentes de fraîche date que l'on retrouve quelques années plus tard au Conseil syndical.



## SYNDICATS DE LA F.U.E. SELON LE NOMBRE D'ADHÉRENTS

⋯ moins de 20 adhérents

⋯ 20 à 50 adhérents

⋯ 50 à 100 adhérents

■ de 100 à 200 adhérents

■ plus de 200 adhérents

*En blanc, absence de syndicat*

reconstitué le Groupe féministe local et préparé un rapport pour le Congrès national des G.F.E.L. Dans ces organismes, plus étroits, plus consultatifs et plus homogènes, les syndiquées font leur apprentissage et parviennent ensuite à se faire reconnaître au syndicat.

Une confirmation indirecte étaye cette hypothèse. Les freins psychologiques sont moins aigus dès que la confiance a été accordée une fois. 40 % des conseillères syndicales sont confirmées dans leur mandat après une première élection<sup>27</sup>. Le phénomène est encore plus patent pour

27. Dans les syndicats d'une vingtaine de personnes, on n'avait guère le choix !

l'accès au bureau syndical, plus aisé pour une femme que pour un homme. Si un tiers seulement des sections compte autant d'instituteurs que d'institutrices, 47 % des bureaux sont paritaires et 75 % comptent au moins un tiers de syndiquées<sup>28</sup>. Leur présence se calque sur l'ampleur de la base féminine : il y a peu de responsables au bureau où il y a peu d'adhérentes, et *vice versa* (sauf quelques cas aberrants, explicables par la conjoncture locale). Que le syndicat soit important ou non importe peu. Deux restrictions corrigent ce que ces chiffres ont d'exagérément optimistes. L'éventuelle sur-représentation féminine relève moins d'un féminisme sourcilleux que de la rareté des compétences. Par ailleurs, si les femmes sont présentes, elles ne détiennent par les rênes de l'orientation départementale. Une seule secrétaire corporative a été recensée ; 12,5 % des institutrices membres d'un bureau sont secrétaires adjointes ; par contre, 52,8 % sont trésorières. Les syndiquées occupent des postes de gestion non d'intervention. Quand elles sont élues, elles ne possèdent pas le pouvoir sauf si elles deviennent secrétaires, cas de 25 % d'entre elles. Qui plus est, leur passage au bureau est bref, à l'exception des secrétaires : 77 % de leurs mandats ne sont pas renouvelés, les syndicats de taille moyenne dérogeant seuls à cette règle. L'entrée au bureau syndical est facile pour une conseillère départementale mais elle ne dure pas ; elle n'a pas le temps d'y imposer sa politique.

Nous avons mis à part la fonction de secrétaire départementale, car elle ouvre la porte aux Congrès fédéraux, confédéraux, donc à une action d'envergure nationale. Une institutrice sur quatre accède au bureau comme secrétaire, soit quarante-six militantes pour seize ans. Selon les années, 17 % au plus en 1919-1920, 8 % au moins en 1925-1926 des secrétaires sont des femmes, ce qui est peu d'autant que plus de la moitié des syndicats<sup>29</sup> n'ont jamais eu à leur tête une enseignante. Qui plus est, leur place est en constante régression. Sur la lancée de la guerre, nombre de militantes qui ont assuré la survie de leur section gardèrent leur poste, mais, une fois revenus du front, les syndiqués chevronnés prirent la relève, les femmes étant affectées à des tâches de propagande<sup>30</sup>. Il faut attendre la génération née entre 1895 et 1905 pour voir dans les années 30 de nouvelles venues assurer le secrétariat. Cependant, vingt-six secrétaires ont été maintenues plus d'un an, preuve que leurs aptitudes sont reconnues de tous. Les instituteurs se pliaient sans préjugés à une autorité féminine dès lors qu'elle était confirmée, fût-ce celle de leur propre femme<sup>31</sup>. Les institutrices secrétaires de

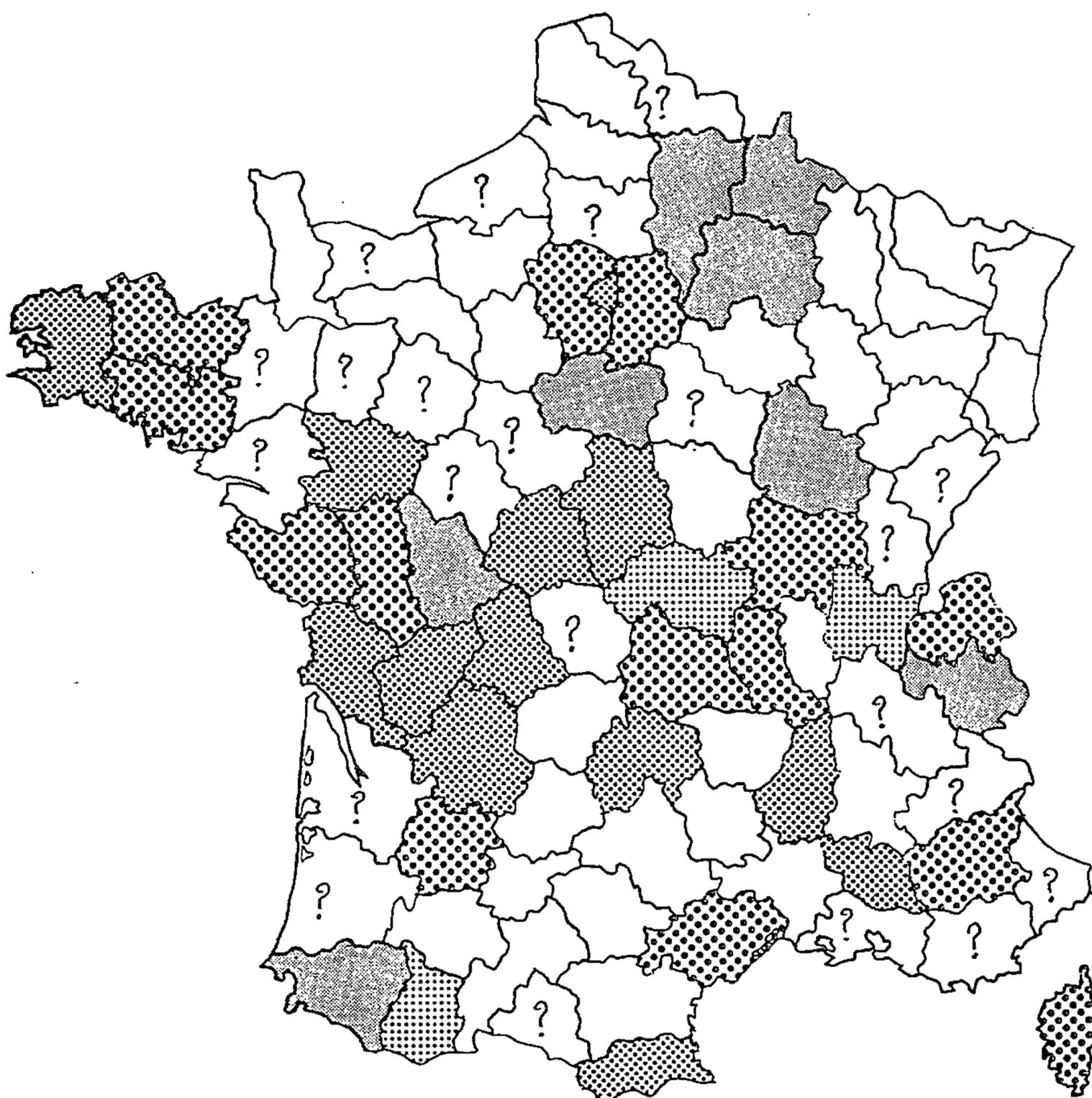
28. Les bulletins départementaux et *L'École émancipée* donnent très précisément la composition des bureaux, à la différence de celle des conseils syndicaux ; 54 départements ont pu être étudiés.

% de femmes dans les bureaux .....	50 % et +	30 à 50 %	33 à 50 %	— de 30 %
% des bureaux .....	47 %	28,3 %	27,1 %	24,7 %

29. Dans ce groupe de trente-trois syndicats, on trouve les petits syndicats de la France de l'est, de l'ouest, des Pyrénées où les institutrices adhéraient peu, les syndicats moyens dominés par d'anciens secrétaires fédéraux, comme l'Oise avec Maurice Dommanget.

30. Telle Élise Avenas en Ardèche, candidate attitrée et heureuse du Syndicat unitaire au Conseil départemental, organisme professionnel.

31. Tels Henri et Yvonne Dufour qui se relayent (avec d'autres) au secrétariat du Maine-et-Loire.



**PART DES INSTITUTRICES  
PARMI LES ADHÉRENTS DES SYNDICATS DE LA F.U.E.**

- |                                                                                                                 |                                                                                                                    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  moins de 14 % des adhérents |  autour du tiers des adhérents |
|  14 à 20 % des adhérents     |  50 % et plus                  |
- En blanc*, département sans syndicat  
Pas de renseignements ?

syndicats se recrutent dans quelques régions seulement : pour 40 % dans l'ouest, pour 30 % dans le Massif central et sa bordure septentrionale, à savoir dans les départements à problèmes où Groupes de jeunes et Groupes féministes étaient actifs ; voici une nouvelle confirmation du rôle propédeutique des groupes d'étude et des causes professionnelles de l'engagement féminin. Il y a, de surcroît, des syndicats « féministes » comme le Finistère où Josette Cornec s'illustre au bureau comme au Groupe féministe, le Maine-et-Loire, pilier de la Fédération. Enfin, la lourdeur de la fonction exclut pratiquement les femmes

mariées : trente-deux des quarante-six secrétaires sont célibataires. Le poids des enfants<sup>32</sup> dont l'éducation reste encore maternelle, même chez les couples syndiqués, explique ce déséquilibre. Le partage des tâches ménagères ne semble pas avoir été vivement souhaité<sup>33</sup> ni réalisé, montrant les limites de l'égalité des sexes dans le monde enseignant. Les schémas sociaux traditionnels, les rôles féminins et masculins interfèrent avec les idées révolutionnaires et égalitaires de la Fédération de l'Enseignement. Il est plus difficile pour une syndiquée de devenir une dirigeante locale même si, une fois « reconnue », elle peut être plus sollicitée qu'un homme<sup>34</sup>.

#### LES FEMMES ET LE POUVOIR FÉDÉRAL

Nous avons préféré le terme de pouvoir à celui de direction trop limité aux rouages administratifs, excluant Congrès nationaux, rédaction de *L'École émancipée*, lieux où s'élabore aussi la ligne fédérale. L'appartenance à un rouage jugé décisif ne signifie pas, de surcroît, une influence réelle comme les exemples départementaux le prouvent.

A la tête de la Fédération se trouvent le Conseil fédéral élu par régions, un bureau d'une dizaine de personnes, recrutées dans un département<sup>35</sup>, et un secrétaire fédéral qui en est issu. Le Conseil fédéral joue un rôle plus faible que le Conseil syndical des sections départementales. Il ne se réunit qu'une fois par trimestre<sup>36</sup> et il fut même supprimé en 1924-1925 sans que le travail parût en souffrir. La représentation féminine s'y érode, après une pointe en 1922-1923, date à laquelle la moitié des conseillers fédéraux sont des institutrices ; quatre ans durant<sup>37</sup>, le Conseil fédéral fut exclusivement masculin. En moyenne, les femmes occupent un dixième des postes. La représentation par tendance après 1925 leur a sûrement nuï : moindre intérêt pour la lutte idéologique ? obstacle géographique ? crainte qu'elles ne sachent défendre une ligne, surtout minoritaire ? Les syndiquées réussissent mieux au niveau du département où elles sont connues qu'au niveau régional. La résistance à la participation féminine varie, de plus, au sein de chaque tendance. La Ligue syndicaliste délègue régulièrement Marie Guillot, moins en raison, il est vrai, de son habileté partisane que de son expérience syndicale. La Majorité fédérale envoie des militantes dont l'âge et la pratique sont des garants d'intervention judicieuse. La M.O.R., qui n'a élu qu'une

32. Les enfants sont peu nombreux dans ce groupe social acquis au néomalthusianisme. Jamais, les institutrices n'ont plus de trois enfants ; les plus jeunes en ont un ou deux.

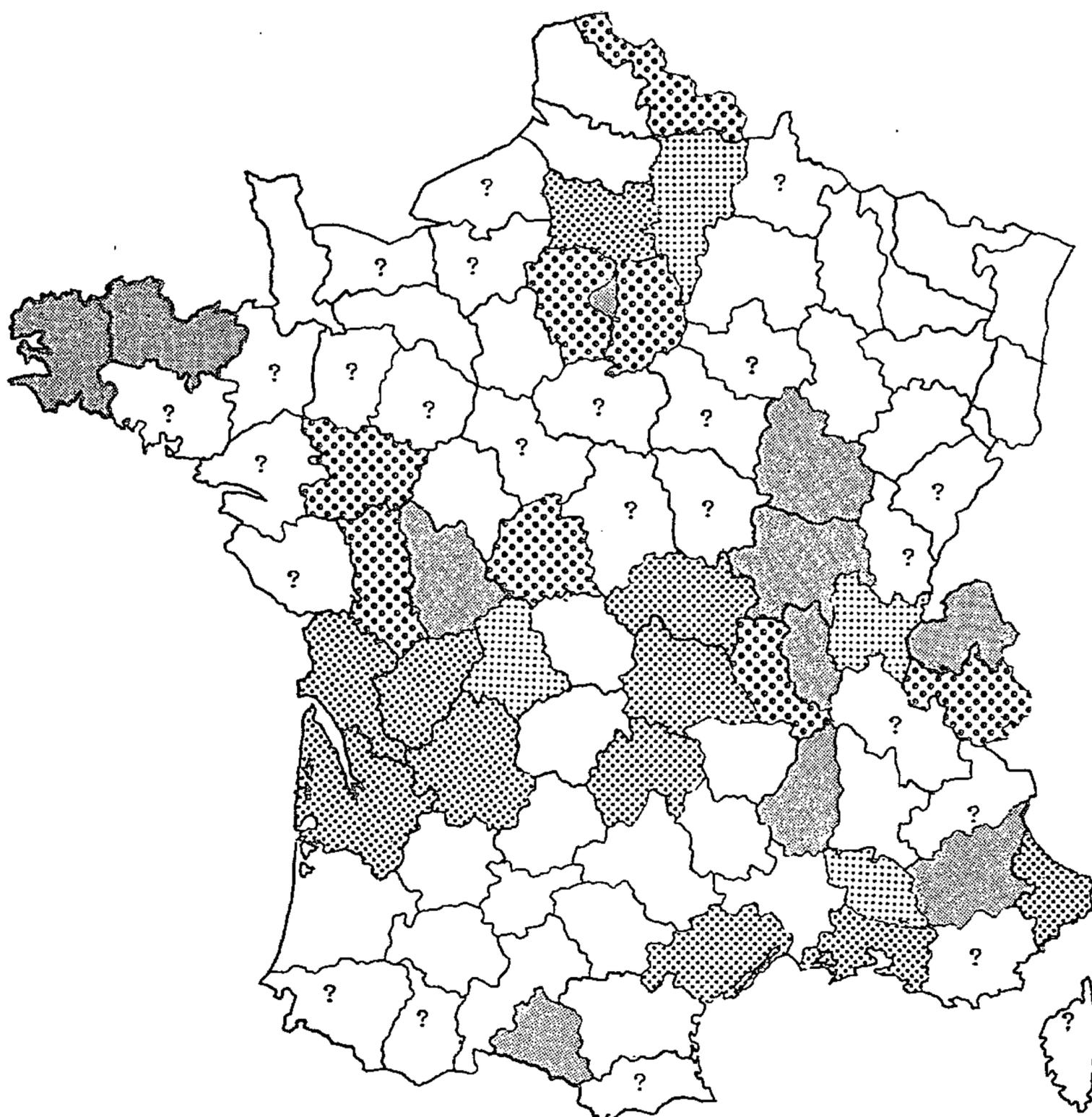
33. En 1922, Marcelle Le Guen et son mari préconisèrent l'enseignement de la couture aux garçons, dans un article de *L'École émancipée*. Ils scandalisèrent la presse bourgeoise mais ne furent pas suivis.

34. Telle Renée Papaud, secrétaire de la Charente-Inférieure sans discontinuité de 1919 à 1927, date à laquelle elle démissionna pour raison de santé.

35. Ou un groupe de départements voisins quand les bonnes volontés sont rares.

36. Sa composition a changé. En 1919, il comptait quinze titulaires et autant de suppléants élus dans des régions comptant de cinq à six départements ; toutes, faute de candidats, n'étaient pas représentées. En 1925, lors de la représentation par tendances, le nombre des conseillers fut réduit à huit ; il ne comprend jamais plus de dix personnes malgré l'adjonction de délégués spécialisés.

37. 1927-1928, 1930-1932, 1933-1934.



**POURCENTAGE D'INSTITUTRICES  
DANS LES CONSEILS SYNDICAUX**

- |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>  moins de 10 % des Conseils Syndicaux<br/>  pourcentage des conseillères syndicales conforme au pourcentage des adhérentes<br/> <p><i>En blanc</i>, département sans syndicat</p> </p> | <p>  10 à 33 % de conseillères syndicales<br/>  50 % et plus de conseillères syndicales<br/> <p>Pas de renseignements ?</p> </p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

institutrice<sup>38</sup>, se juge mieux représentée par de jeunes enseignants. La ségrégation départementale, enfin, est très nette : toutes les conseillères sont originaires de treize départements, sièges des bureaux fédéraux<sup>39</sup>, solides bastions féminins (ouest et Massif central) sans oublier la Seine

38. Madeleine Faraut, des Alpes-Maritimes.

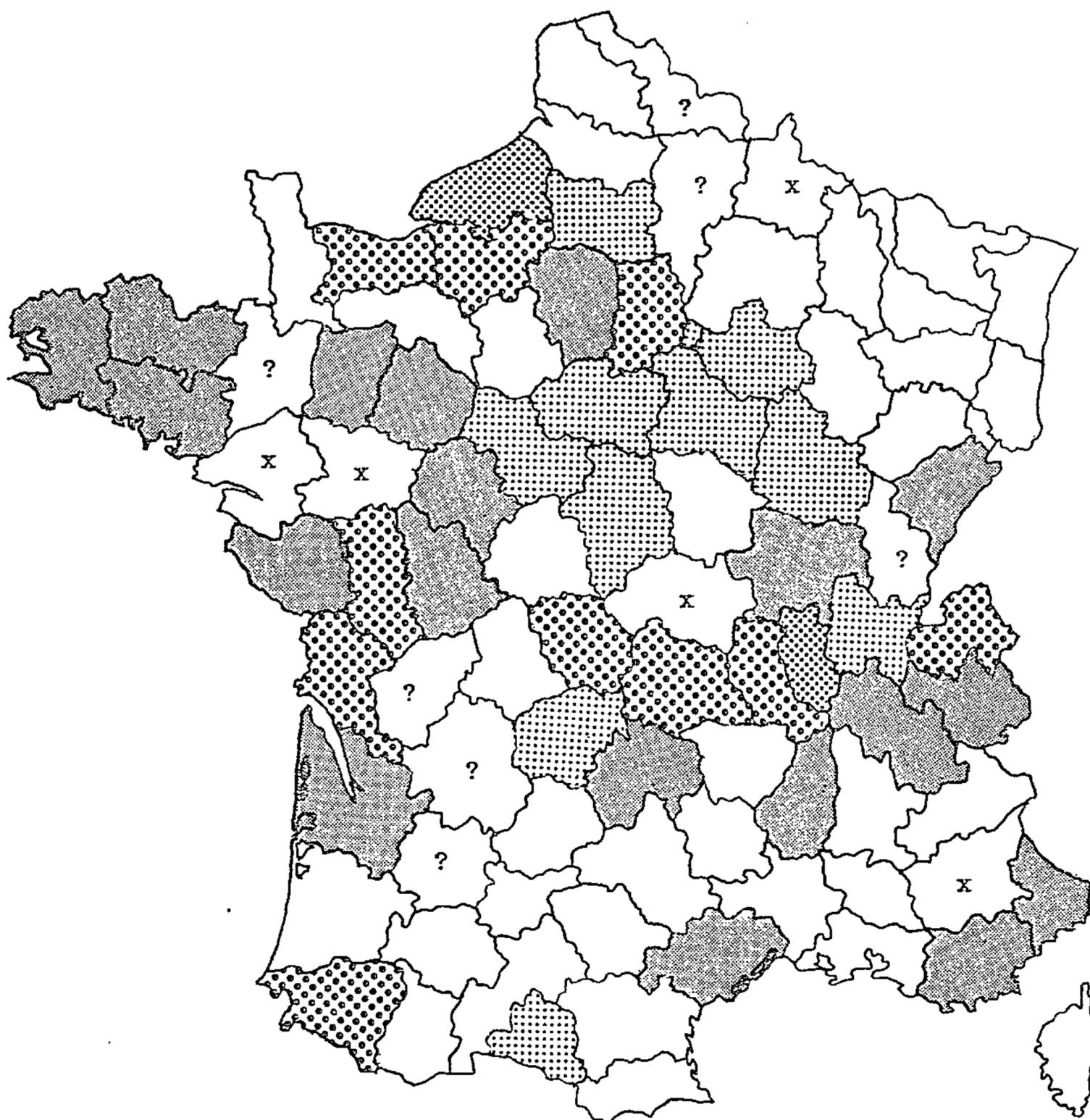
39. Gabrielle Bouët, militante du Maine-et-Loire, femme d'un des secrétaires de la Fédération, fut toujours membre du Conseil fédéral, soit comme élue, soit comme déléguée. Elise Avenas (Ardèche) en fit partie pendant cinq ans.

favorisée comme centre des réunions fédérales. On peut corriger légèrement ce tableau en relevant la présence d'institutrices non élues qui font des rapports ou viennent en « auditrices libres ». Par ce biais, les femmes furent toujours représentées (est-ce volontaire ?) au Conseil fédéral mais elles y sont le plus souvent muettes.

La place des syndiquées dans les bureaux fédéraux est, par contre, beaucoup plus importante mais elles y accédaient en petit nombre, ce qui n'est pas antinomique. Jamais elles ne détiennent moins d'un siège sur huit mais elles ne dépassèrent jamais le tiers des membres. Au mieux, leur place est proportionnelle au poids des adhérentes. Contrairement à notre attente, les institutrices ont été peu à peu évincées du bureau. Comme au niveau local, de 1919 à 1921, leur rôle avait été trop déterminant pendant la guerre, leur afflux au syndicat trop massif pour qu'on les ignorât ; leur présence se calque sur leur base<sup>40</sup>. En 1935, il n'en est rien. Certes, la localisation du bureau fédéral peut être déterminante. Dans le Maine-et-Loire, la Saône-et-Loire, syndicats anciens au personnel féminin bien formé, les femmes sont choisies sans réticence. Dans la région parisienne, Maurice Dommanget dut constituer son équipe en 1926-1928 en s'adressant à plusieurs sections départementales, et seule une institutrice, Yvonne Orlianges, y participa ; il est vrai que les militantes parisiennes de tendances minoritaires comme Henriette Izambart puis Marthe Bigot, furent mises sur la touche et beaucoup préférèrent la politique au syndicat : Marthe Bigot joua un rôle important à la tête de la Fédération de Paris du Parti Communiste, dans la commission féminine du même parti à ses débuts, puis à *la Révolution prolétarienne*. Malgré la conjoncture locale, la participation au bureau des institutrices fléchit. Les paliers constatés dans ce recul global correspondent aux bureaux de l'ouest et de l'Ardèche résolument féministes comme l'étude locale le révélait. L'origine géographique des militantes des bureaux fédéraux est plus étroite que celle des instituteurs, preuve des difficultés de recrutement. Jeanne Balanche fit partie comme syndiquée du Rhône du bureau régional de Jean Aulas mais également du bureau ardéchois de Gilbert Serret. Fernande Basset, originaire de Saône-et-Loire participa au même bureau Aulas mais encore au dernier bureau fédéral sis dans les Bouches-du-Rhône. Le Maine-et-Loire a envoyé à sept reprises une institutrice, la Saône-et-Loire en a fait de même six fois, le Rhône quatre fois. Quelques syndicats possèdent des militantes nationales plus prestigieuses que les hommes : aucun instituteur n'a détenu trois ans un secrétariat fédéral<sup>41</sup> ; leur longue pratique renforce l'habitude de recourir à ces femmes expérimentées, très connues car peu nombreuses, onze pour neuf bureaux. Cette permanence peut être jugée exemplaire. Elle cache aussi l'incapacité des secrétaires fédéraux à trouver des responsables dans leur département et leur obligation de déroger à la règle régionale pour les seules femmes. Le phéno-

40. Dans le bureau dirigé par Louis Bouët, en 1919-1921, on compte deux femmes sur six personnes.

41. A la différence de Fernande Basset (Saône-et-Loire), membre d'un bureau de 1928 à 1930 et en 1934-1935 ; de Jeanne Balanche (Rhône) de 1929 à 1932 et d'Eugénie Beaumont (Maine-et-Loire) en 1920-1921 et 1924-1926.



POURCENTAGE DES INSTITUTRICES  
DANS LES BUREAUX SYNDICAUX

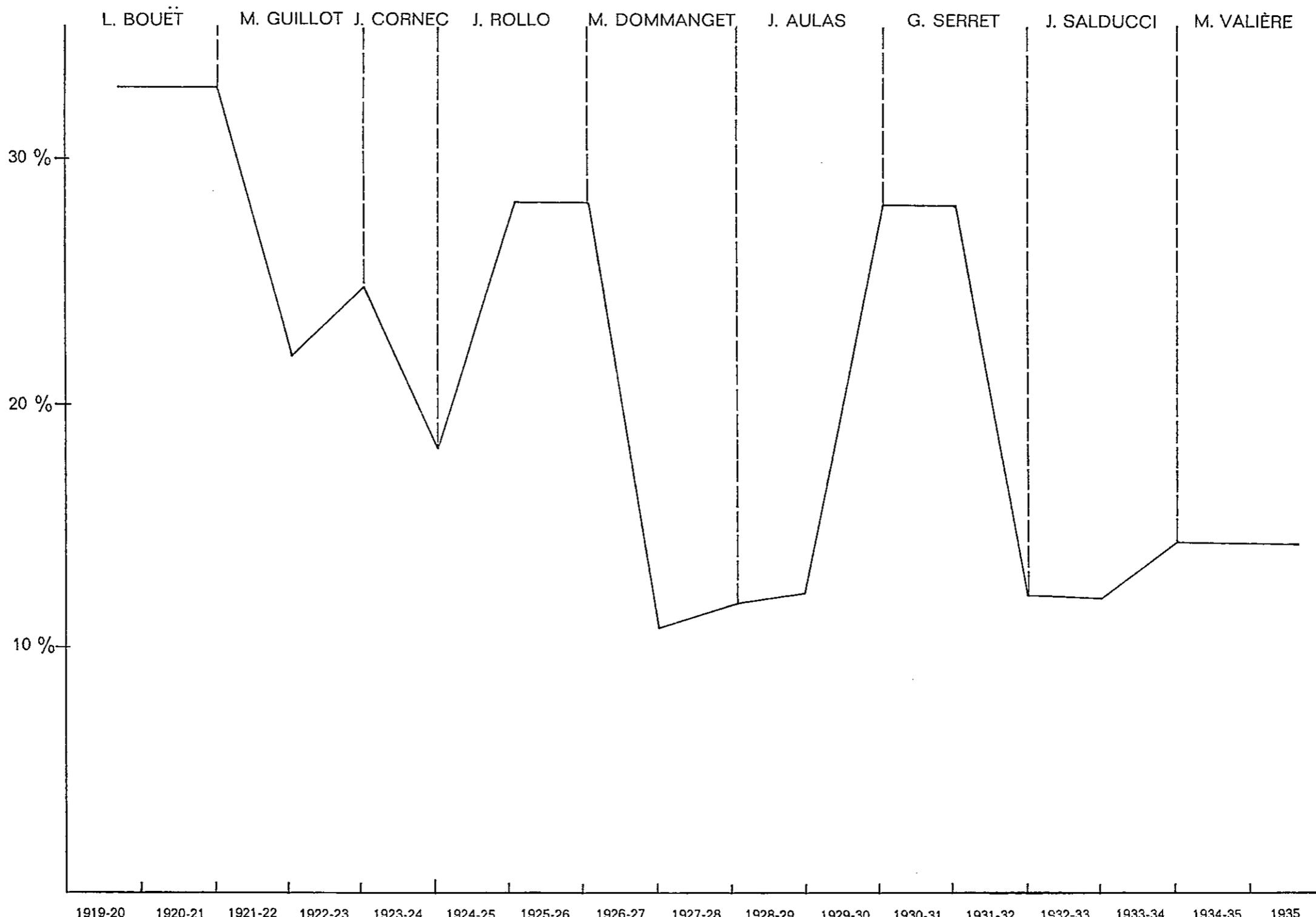
- |                                                                                                                                                       |                                                                                                                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>■ bureaux exclusivement ou surtout masculins</p> <p>■ toujours moins de 20 % d'institutrices</p> <p><i>En blanc, département sans syndicat</i></p> | <p>■ 33 à 50 % d'institutrices</p> <p>■ 50 % et plus</p> <p>X, Cas particulier.</p> <p>Pas de renseignements ?</p> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

mène est encore renforcé par la place que ces institutrices occupent au Conseil fédéral, dans les Congrès lorsqu'elles n'appartiennent plus à un bureau : Marie Guillot, Gabrielle Bouët sont omniprésentes <sup>42</sup>.

Le fonctionnement du bureau fédéral prouve que les fonctions occupées par les institutrices sont particulières comme leur action. La Fédération de l'Enseignement n'a pas hésité à placer par deux fois à sa tête

42. La stabilité du groupe dirigeant vaut pour les hommes également mais à un degré moindre. Elle suscita l'ire des jeunes syndiqués de la M.O.R. au Congrès de Marseille en 1930 où les « vieux », hommes et femmes, furent violemment pris à partie.

PARTICIPATION DES SYNDIQUÉES  
AUX BUREAUX FÉDÉRAUX



une femme. Si Hélène Brion devint secrétaire générale en quelque sorte par défaut<sup>43</sup>, Marie Guillot fut choisie deux ans, pour ses seules aptitudes<sup>44</sup>. Première fédération à accomplir ce geste, elle fut suivie avec un certain retard par la Fédération de la Teinturerie C.G.T.U., corporation à dominante féminine<sup>45</sup>. Sinon, les femmes détinrent des postes mineurs : secrétariat à l'Internationale des Travailleurs de l'Enseignement, à la propagande et à la solidarité, trésorerie, secrétariat pédagogique<sup>46</sup>. Seules les secrétaires pédagogiques le furent par vocation. Le secrétariat à l'Internationale, une fois celle-ci mise sur pied, devint décoratif, chargé de transmettre des circulaires rédigées à Moscou. Ainsi, Yvonne Orlianges fut chargée à la fois de l'Internationale et des révoqués<sup>47</sup> de 1926 à 1928, autant dire liquida des questions secondaires et hétéroclites. Le secrétariat corporatif, fondamental car il impliquait des contacts avec des personnalités extérieures à la Fédération, des décisions tactiques graves, ne fut confié qu'à des hommes, exception faite de Jeanne Balanche qui en fut chargée de 1930 à 1932 mais après qu'elle se fût illustrée dans d'autres fonctions nationales<sup>48</sup>. La conclusion faite au niveau local se confirme pour les dirigeantes fédérales : les institutrices sont éliminées des postes de décision au profit de tâches d'étude ou d'administration. L'étude du syndicalisme féminin ne saurait donc se satisfaire des seules statistiques souvent trompeuses ; elles doivent s'appuyer sur le critère du pouvoir au sein du syndicat.

Il est vrai que les dirigeantes fédérales pouvaient dépasser les limites de leurs compétences officielles en intervenant lors des réunions mensuelles du bureau. Les femmes y assistèrent très assidûment et il convient de noter que la moitié étaient mariées et mères de famille. Mais les comptes rendus consignés avec beaucoup de soin, seize ans durant, dans *L'École émancipée* prouvent que, là encore, les interventions féminines sont rares, sauf pour les fortes personnalités. Il est vraisemblable mais en l'absence de documents, difficile à prouver, que les membres d'un bureau habitant le même département se voyaient souvent et débattaient de façon informelle, entre eux, des orientations syndicales. L'Histoire de la Fédération souligne le rôle que Fernande Basset, secrétaire à la propagande et à la solidarité de 1928 à 1930, joua en fait auprès de Jean Aulas, celui d'une secrétaire adjointe. Dans les couples militants, les Bouët ou les Cornec<sup>49</sup>, l'intitulé du secrétariat a peu de

43. Lorsque éclate la guerre de 1914 elle était secrétaire adjointe ; elle remplace le secrétaire mobilisé.

44. Révoquée, elle devint secrétaire en 1921 ; en 1922, elle milita surtout au bureau confédéral. Léger, syndiqué du Rhône, avait appuyé sa candidature dans les termes suivants : « A la tête de nos groupes de combat, il faut un homme. C'est pourquoi je propose d'y placer Marie Guillot. »

45. Alice Brisset fut la première secrétaire ouvrière de cette fédération.

46. Parmi les institutrices membres d'un des neuf bureaux fédéraux, on compte sept secrétaires à l'Internationale, six secrétaires à la propagande et à la solidarité, quatre trésoriers, trois secrétaires pédagogiques, une secrétaire corporative et une secrétaire fédérale.

47. Espèce en voie de disparition à cette date !

48. Comme secrétaire pédagogique où elle réussit à ranimer la Commission nationale moribonde.

49. Gabrielle Bouët explique que, lors des poursuites et révocations dans l'immédiat après-guerre, militait dans le couple celui qui était révoqué, l'autre se chargeant de nourrir le ménage en mettant une sourdine à son action pour conserver son poste.

sens. Dans une lettre adressée à Jean Aulas la secrétaire des Groupes féministes notait que France Serret ne pourrait la remplacer car « ils » auraient « forts à faire tous les deux avec le secrétariat fédéral »<sup>50</sup>. Sans leurs femmes, syndiquées convaincues, bien des secrétaires n'auraient pu mener de front métier et syndicat ; il n'en reste pas moins que certaines épouses restent en coulisses ! A tout le moins, les institutrices sont présentes dans l'exécutif fédéral, fût-ce comme éminences grises.

Du groupe de trois cents militantes départementales recensées, seul un dixième a pu accéder à l'état major de la Fédération. Le Conseil fédéral n'a pas servi de barrage à la différence du Conseil syndical. Si les institutrices en sont absentes la raison n'est pas à rechercher dans le prestige attaché à cet organisme, faible en raison de la rareté de ses réunions, mais dans le système électoral : leur sexe est un désavantage dans le cadre géographique le plus étendu. Une syndicaliste s'impose dans un cercle restreint ou une assemblée largement féminine ; l'accès au bureau fédéral centré sur le département devient alors plus aisé que l'élection au Conseil fédéral. Seules parmi les dirigeants, les institutrices ont accédé au bureau selon deux modalités : elles furent choisies dans leur section comme les hommes puis, une fois reconnues comme militantes nationales, recrutées sur une « liste d'aptitude » constituée après épreuve. Dans le premier cas, ce sont les syndiquées locales les plus en vue qui sont promues ; dans le second, la cooptation s'installe, traduisant la lente sclérose de la Fédération, plus nette pour les femmes, et le déclin de l'égalité des chances.

L'âge des dirigeants a certainement joué. L'étude des responsabilités au sein des Groupes de jeunes le prouve *a contrario*. Les jeunes instituteurs de moins de trente-cinq ans s'y regroupaient, qu'ils fussent syndiqués ou non. Ils avaient à leur tête un Comité central départemental ou régional selon le modèle de la Fédération unitaire. Les institutrices y furent mieux représentées qu'à la direction fédérale : elles détiennent 20 à 50 % des postes et leur progression fut régulière<sup>51</sup>. L'une d'elles fut secrétaire deux ans durant. La féminisation accrue du personnel enseignant, l'homogénéité de cette classe d'âge ont facilité les interventions et l'action revendicatrice des enseignantes. La prépondérance des syndiquées unitaires est écrasante : seules deux dirigeantes appartenirent au Syndicat National, preuve que la Fédération unitaire de l'Enseignement formait mieux des militantes plus audacieuses. Deux générations ont été favorisées dans la participation au pouvoir fédéral : la génération des fondatrices dont la combativité découlait de la rareté des instituteurs syndiqués et de l'engagement féminin, et la génération née avec le siècle qui bénéficia de la percée de ses aînées sans entrer en concurrence avec elles. Les institutrices qui débutèrent au moment de la guerre de 1914 furent relativement laminées.

On peut penser que la présence aux Congrès fédéraux et à la rédac-

50. Marie Burle à Jean Aulas : lettre du 6 juillet 1930, archives privées de Jean Aulas, dossier de correspondance entre le secrétaire fédéral et la secrétaire des G.F.E.L.

51. Les institutrices constituent 20 % des membres de 1920 à 1926, puis de 40 à 50 % jusqu'en 1930, date à laquelle le mouvement s'effiloche.

tion de *L'École émancipée* permettaient également de peser sur l'orientation fédérale. L'étude des congrès montre les obstacles qu'y rencontraient les femmes alors que la presse nationale leur est plus largement ouverte.

Les compte-rendus de *L'École émancipée* ne permettent aucune évaluation quantitative des sexes aux Congrès. Tout au plus, à mesurer les interventions à la tribune, il semble que les institutrices soient de moins en moins nombreuses de 1919 à 1926 puis affluent à nouveau dès 1930. Au Congrès de 1925, les secrétaires du Congrès<sup>52</sup> soulignèrent « le grand nombre de femmes », surpris par cette anomalie. Les photographies, sorties pour moi des albums de famille, montrent une égale répartition des hommes et des femmes mais il s'agit seulement de militants de premier plan. Il faut donc revenir au niveau départemental, les Assemblées générales élisant leurs mandataires<sup>53</sup>. Dans l'ensemble, à six exceptions près, les adhérents n'ont pas hésité à envoyer des déléguées. La moitié des syndicats l'ont fait à maintes reprises. Dans le Maine-et-Loire ou l'Ardèche, un congressiste sur deux est toujours une femme. L'accès des institutrices aux Congrès fédéraux est déterminé par trois facteurs. Deux d'entre eux relèvent de la loi des probabilités : plus un syndicat possède d'adhérents, plus la proportion d'adhérentes<sup>54</sup> est forte, plus aisé est le choix d'une femme (par exemple, le Finistère). Le dernier est qualitatif : il est des militantes déléguées presque automatiquement aux Congrès comme les secrétaires et d'autres qui se spécialisent dans les instances nationales. Dans les Côtes-du-Nord, Marie Le Fur, unique représentante active de la M.O.R., fut évincée des directions locales mais assista à six Congrès grâce à la représentation par tendances. Les congressistes, sont très jeunes ou nées avant 1890. Plus de 80 % sont nées après cette date, les célibataires y sont nombreuses : la moitié. Elles assistent alors rarement à plus d'un Congrès : les trois-quarts sont dans ce cas<sup>55</sup>. Elles n'avaient pas démerité pour autant mais la rotation annuelle des délégués relevait d'une politique systématique des sections syndicales. Selon Suzanne Aulas, on avait l'habitude d'envoyer beaucoup de jeunes syndiqués afin de stimuler leur ardeur au spectacle des débats nationaux ; les mandats étant impératifs, les risques étaient faibles ! Ce profil explique sans doute pourquoi les trois quarts des femmes sont muettes ; elles sont intimidées et ignorantes des rites. Par contre, quatorze des seize doyennes nées avant 1890 participèrent à au moins trois Congrès<sup>56</sup> ; les noms de Josette Cornec, Gabrielle Bouët se retrouvent aussi fréquemment que ceux de Maurice Dommaget, Louis Bouët. Les oratrices et rapporteurs de Congrès se recrutent exclusivement dans ce petit groupe dont le rôle à la direction fédérale a déjà été souligné. La

52. La lourde tâche de secrétaire de congrès ne fut confiée que deux fois à une femme, à Elise Avenas en 1918, à Fernande Basset, aidée d'un homme, en 1931.

53. Les noms ne sont pas toujours donnés.

54. Syndicats moyens, souvent anciens.

55. J'ai retrouvé 99 noms ; 72 déléguées n'ont assisté qu'à un congrès.

56. Par exemple, Pierrette Rouquet (Indre) assista à neuf congrès, Fernande Basset (Saône-et-Loire) et Eugénie Beaumont (Maine-et-Loire) à huit, Renée Papaud (Charente-Inférieure) et Adrienne Montégudet (Creuse) à sept, Yvonne Orlianges (Seine-et-Marne) à six, etc.

Fédération a eu le souci de n'oublier ni les femmes ni les jeunes, alibi peut-être, car leur attitude est passive.

Quand les déléguées prennent la parole, leur registre est différent. Elles contestent rarement le rapport moral<sup>57</sup> ; Henri Dufour pense que le débat idéologique a suscité moins d'acrimonie chez les institutrices. Par contre, l'attention portée aux problèmes corporatifs, aux modalités d'action concrètes est patent. Les déléguées sont particulièrement prolixes sur les sujets qu'elles connaissent bien grâce aux groupes d'étude : mutations, postes déshérités, etc. Elles semblent plus soucieuses de justice professionnelle : l'intérêt porté aux révoqués, à la lutte contre les directeurs autocratiques en témoigne ; il s'appuie sur leur expérience<sup>58</sup>. La pédagogie les trouve toujours débordant de suggestions. Le Congrès plus ouvert, didactique, montre mieux les goûts réels des enseignantes. La mise à l'écart des responsabilités corporatives est due à la méfiance inconsciente qu'on témoigne aux femmes, non à leur répugnance pour des questions supposées arides ; les interventions, la participation aux commissions corporatives en marge des Congrès l'attestent<sup>59</sup>.

La presse nationale a été plus largement ouverte aux rédactrices que les bulletins locaux. Le tiers à la moitié des articles sont rédigés par des institutrices ou des professeurs<sup>60</sup> et leur nombre augmente. Les syndiquées se sont surtout cantonnées (par défaut et penchant) dans un secteur plus professionnel que syndical, rédigeant les rubriques de *La Vie scolaire* et de *La Vie pédagogique*<sup>61</sup>. Il nous avait semblé, à lire leurs lettres, à écouter leurs témoignages, à étudier leurs rapports pédagogiques, que les femmes parlaient avec plus de chaleur que leurs camarades masculins de leurs classes<sup>62</sup> ; l'étude quantitative de leur rôle pédagogique étaye cette réflexion subjective. En position forte dans ce domaine, les institutrices, comme les instituteurs du reste, abandonnent les préjugés intellectuels alors vivaces. A elles, les cours scientifiques<sup>63</sup>, le français. Les hommes, en revanche, se chargèrent des matières d'éveil,

57. Sauf Josette Cornec et Marie Guillot, porte-parole de la Ligue syndicaliste, opposée à l'orientation fédérale.

58. La lutte contre la direction n'était pas un vain mot pour les jeunes institutrices célibataires. Certaines directrices surveillaient les fréquentations, la tenue de leurs adjointes.

59. Dans le cadre du congrès, se réunissaient des commissions, les unes classiques (vérification des mandats), les autres éphémères tranchant les difficultés corporatives ou idéologiques conjoncturelles. Les femmes y sont nombreuses sauf à la Commission de Presse qui réglait des questions apparentées à la lutte de tendances.

60. La F.U.E. comptait quelques enseignants du Secondaire et du Supérieur, très rares quoique prestigieux : Simone Weil, Paul Nizan, Paul Langevin, Colette Audry en firent partie. Certains mettent leurs compétences au service de *La Vie pédagogique*.

61. *L'École émancipée* comporte plusieurs rubriques : « Vie sociale », qui traite de l'orientation syndicale ; « Vie scolaire », consacrée à la théorie pédagogique, et « Vie pédagogique », rassemblant des cours par niveaux et par matières, sans compter les encarts des G.J. et G.F.E.L.

62. Telle E. Boudault qui définit sa mission par le souci de développer chez ses élèves l'esprit critique, le sens du devoir et de la dignité, qui affirme « qu'un syndiqué doit être irréprochable au point de vue professionnel » (lettre du 10 août 1972) ; telle Madeleine Forest (Rhône) qui a toujours « adoré faire la classe », comme Gabrielle Bouët qui a eu la vocation dès son plus jeune âge.

63. Neuf ans durant, elles rédigèrent un cours de mathématiques ; Marcelle Richard, professeur, se chargea pendant sept ans du cours de sciences naturelles.

souvent confondues avec les arts d'agrément féminins, comme le dessin. Le chapitre « Les tout-petits » n'incomba pas aux seules institutrices, et l'objectif des Groupes féministes, désireux que les classes maternelles fussent confiées aux enseignants des deux sexes, fut réalisé dans *L'École émancipée*. Seules l'histoire et la géographie furent un monopole masculin car les professeurs s'en chargèrent, comme Elie Reynier, professeur à l'École Normale de Privas. Si, comme dans tous les rouages de la Fédération, la part des militantes polyvalentes est importante, la rédaction s'ouvre aux syndiquées moins audacieuses ou plus occupées. La proportion des femmes mariées<sup>64</sup> est considérable : les deux-tiers. Cette anomalie s'explique aisément : la rédaction d'un cours, nécessaire au demeurant, exige moins de temps et de déplacement que la présence aux bureaux et Conseils divers. La pédagogie a offert une possibilité d'insertion syndicale pour celles que pusillanimité et charges de famille gênaient.

Si l'analyse au microscope des pratiques syndicales par sexes à l'intérieur de la Fédération unitaire de l'Enseignement prouve qu'on ne peut parfaitement superposer militantismes masculin et féminin, il n'en reste pas moins que les syndiqués entre eux, n'avaient pas de réticence *théorique* à l'égalité entre hommes et femmes. La participation de celles-ci au pouvoir est définie par la seule démocratie interne du mouvement. Les délégations extérieures de syndiqués, par contre, sont en partie déterminées par la qualité de l'interlocuteur, son degré de réticence face à des interlocutrices. Les syndicats unitaires ont modulé la représentation féminine selon les partenaires qu'ils rencontraient : syndicats ou administration. Les images de la militante unitaire varient et ne sont pas forcément conformes aux caractéristiques sociales et morales de l'adhérente !

#### L'IMAGE DE LA MILITANTE PRÉSENTÉE A L'OPINION PUBLIQUE

L'opinion publique se limite, pour les instituteurs unitaires, à la corporation enseignante et au milieu ouvrier. Face à l'opinion et à la presse bourgeoise, la Fédération juge inutile de farder ses positions. En 1926, quand deux militantes furent traduites devant le tribunal de Saumur pour propagande anti-conceptionnelle; Henriette Alquier pour le rapport sur « la maternité, fonction sociale » qu'elle avait rédigé pour le Congrès des Groupes féministes, et Marie Guillot comme gérante du bulletin des G.F.E.L. où il avait été publié, la Fédération apporta son appui, plus tardif toutefois que celui des féministes<sup>65</sup>.

Les institutrices ont du mal à militer dans la C.G.T.U. Elles sont très rares dans les Unions locales<sup>66</sup> d'autant que celles-ci eurent souvent une existence éphémère. Pierrette et Henriette Rouquet en lancèrent une à Levroux (Indre) mais déchantèrent dès lors que les patrons, mais non les ouvriers, des petites entreprises locales s'y inscrivirent. Les institu-

64. Des couples rédigent ensemble des cours : les Beau, les Faure.

65. Henriette Alquier et Marie Guillot furent acquittées. La C.G.T.U., le P.C.F. (sans grand enthousiasme), les membres les plus coopératifs du S.N. leur apportèrent leur soutien.

66. Nous n'avons de renseignements, incomplets, que pour une vingtaine de départements ; la faute en incombe aux lacunes rédactionnelles des bulletins locaux. Nous n'avons retrouvé que trois déléguées à une union locale.

trices ont les mêmes difficultés à s'imposer à la base que dans la Fédération, aggravées encore par l'opposition des niveaux culturels entre l'ouvrier et l'intellectuelle. Dans les Unions départementales des syndicats les plus anciens, les enseignants délèguent une femme pour trois hommes. Quelques militantes de premier plan ont même été secrétaires d'une Union départementale de la C.G.T.U.<sup>67</sup>, plus favorisées sur ce point que les ouvrières pourtant plus nombreuses. L'insertion dans les Unions régionales était plus aisée alors que la situation inverse prévalait dans la Fédération. Peut-être était-il plus facile pour une institutrice d'intervenir sur des problèmes d'orientation débattus aux échelons supérieurs par des syndiqués mieux formés que d'organiser une grève dans une petite localité, où, du reste, sa conduite eût scandalisé la population<sup>68</sup>.

Ce sont les délégations enseignantes aux Congrès bisannuels de la C.G.T. puis de la C.G.T.U. qui illustrent le mieux la tactique de la Fédération à l'intérieur de son mouvement ouvrier et permettent des comparaisons avec celle des fédérations ouvrières. La part des institutrices dans le groupe représentant la Fédération de l'Enseignement ne cesse de diminuer : en 1918, Louis Bouët était accompagné par Lucie Colliard et Hélène Brion mais en 1931 on ne comptait plus qu'une femme pour neuf hommes. Ce déclin coïncide avec la défiance croissante des ouvrières pour les institutrices au sein de la Commission féminine de la C.G.T.U.<sup>69</sup>. Alice Brisset, lors d'un entretien qu'elle m'accorda<sup>70</sup>, reconnut avoir confié systématiquement des responsabilités aux seules ouvrières ; elle avait constaté que toute action prise en main par les enseignantes dégénérait, les ouvrières ne prenant plus la parole puis désertant les réunions. A la réflexion, il lui semblait que les mots d'ordre féministes que véhiculaient les institutrices étaient justes mais décalés en milieu ouvrier. Les femmes y étaient plus réservées dans leur mise, ne se vantaient pas de vivre en union libre. Les femmes qui « affichaient » leur émancipation les choquaient, telle Maria Rabaté, pourtant communiste comme elles<sup>71</sup>, qui venait à la commission féminine vêtue symboliquement d'une cape noire doublée de rouge, enroulée dans une écharpe pourpre ! Les syndiquées de l'enseignement avaient échoué dans leur action de propagande près de leurs consœurs ouvrières. Ouvriérisme et sensibilité « gauchiste »<sup>72</sup> ont rebuté ces dernières. La lutte de tendances contribua à

67. Comme Marie Guillot en Saône-et-Loire.

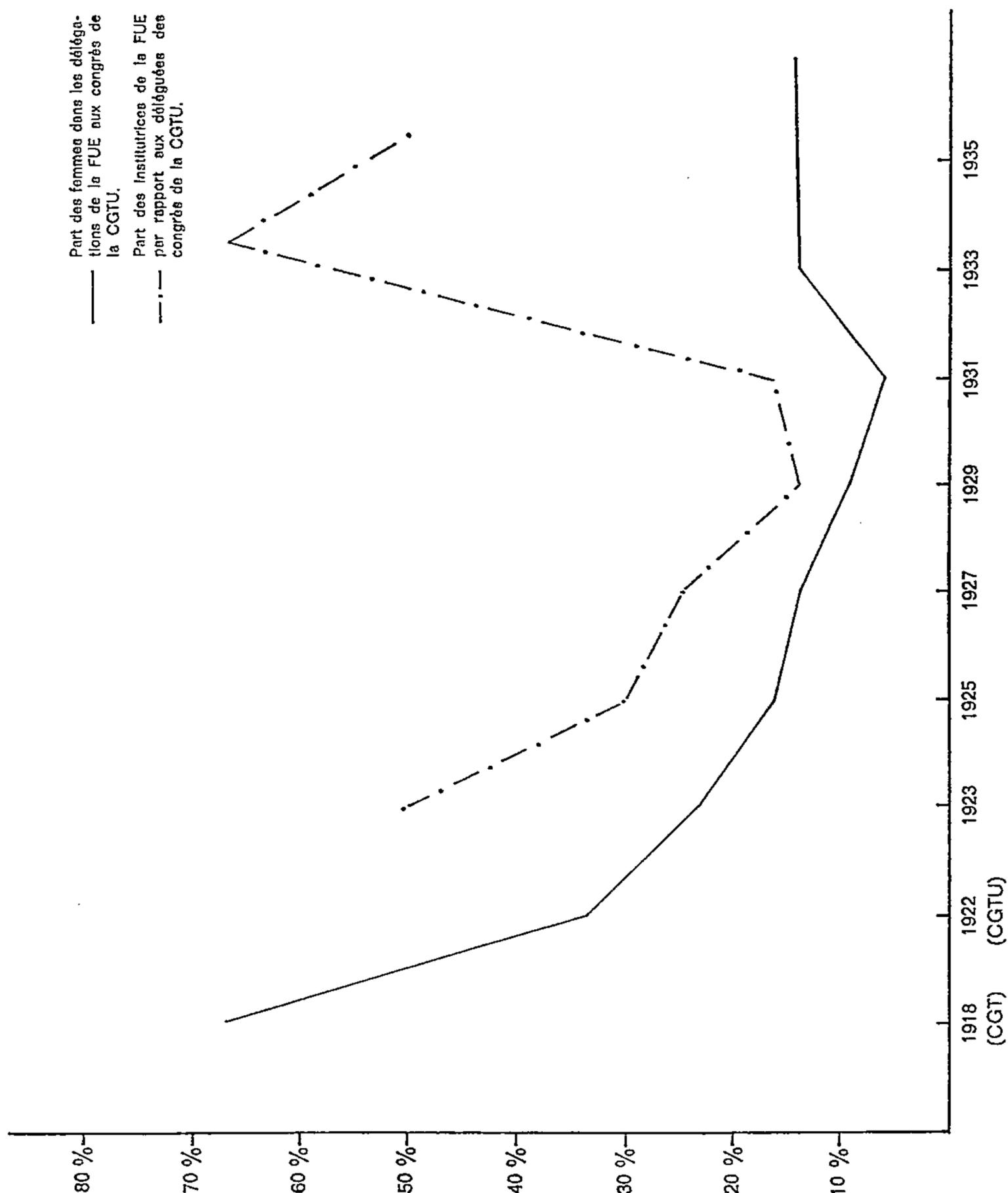
68. D'autant qu'à cette date, même les instituteurs révolutionnaires répugnaient à la grève en raison de leur impérative mission éducative.

69. La Commission féminine fut créée au Congrès confédéral de Saint-Etienne, en 1922, pour éduquer les femmes ignorant tout du mouvement ouvrier. Sa première secrétaire (1922-1923) fut une institutrice, Marie Guillot ; la commission comptait alors cinq institutrices sur dix-huit syndiquées. En 1925, elles détenaient encore un sixième des sièges ; en 1927, un huitième ; elles en furent exclues en 1929, revinrent en 1931 avec le onzième des sièges, ce qui correspondait au poids des enseignantes parmi les adhérentes de la C.G.T.U. Peu après, la commission se disloqua.

70. Entretien du 16 février 1972.

71. Elle devint député communiste sous la IV<sup>e</sup> République.

72. Aline Brisset employa ce terme pour qualifier une impression subjective, tout en soulignant son anachronisme dans le cas qui nous occupait. Marie Guillot déclarait, du reste, au Congrès de 1923 : « Vous savez qu'on craint toujours que notre mouvement (la Commission féminine) ne dégénère en action féministe. »



LES DÉLÉGUÉES DE LA F.U.E.  
AUX CONGRÈS DE LA C.G.T. ET DE LA C.G.T.U. (1918-1935)

réduire encore la place des institutrices dans les instances confédérales car elles étaient majoritairement opposées à la ligne de la C.G.T.U. Après 1925, les déléguées de la Fédération sont toutes communistes, à deux exceptions près. Elles sont mieux acceptées dans la Confédération que dans leurs syndicats, en raison de leur tendance, et elles militent plus volontiers dans la première. On les retrouve de Congrès en Congrès, certaines accompagnées de leurs maris également mandatés<sup>73</sup>. Politisation

73. Tels Suzanne et René Garmy, syndiqués de la Dordogne.

et antiféminisme latent ont freiné le militantisme confédéral des institutrices. La Fédération n'en a jamais été clairement consciente mais s'est adaptée aux réticences ouvrières, fussent-elles inexprimées.

Il convient, toutefois, de souligner que les institutrices ont réussi à enrayer l'antiféminisme théorique et verbal qui sévissait à la C.G.T. avant 1914 et que malgré leur déclin numérique, leur part relative parmi les congressistes de la C.G.T.U. reste considérable, eût égard à leur nombre. Elle ne tombe en dessous des 20 % qu'en 1919 et 1921, elle se hisse souvent au quart, au tiers, voire à la moitié des déléguées unitaires. En 1933, leur nombre absolu augmente faiblement mais leur proportion croît formidablement en raison de l'effondrement des délégations d'ouvrières : elles constituent alors les deux-tiers des congressistes féminines. La Fédération de l'Enseignement accorde une place plus importante à ses syndiquées qu'aucune autre fédération dans la C.G.T.U., tout en minorant leur rôle pour s'adapter au climat confédéral. Elle a mieux résisté à l'érosion de la participation féminine au pouvoir. Mais le privilège des enseignantes est un demi échec pour les instituteurs : si leur souci d'égalité est réel, il n'est pas prosélyte.

Par contre, lors de la constitution de cartels universitaires d'action avec le Syndicat National<sup>74</sup>, les instituteurs unitaires envoient leurs conseillers syndicaux sans toucher à la part faite aux femmes. Dans l'Ardèche, dans l'Indre, leurs délégations sont paritaires. Là encore, la Fédération traite mieux ses adhérentes que le Syndicat National souvent représenté par des hommes seuls. La démocratie des sexes est respectée face à un syndicat enseignant pourtant plus modéré. Par contre, lors des entrevues — rares — avec l'administration à propos de sanctions : blâmes, révocations, le syndicat préfère traiter d'hommes à homme avec l'inspecteur, sauf dans les rares cas où les femmes sont majoritaires ou ont conquis l'égalité<sup>75</sup>. Les élections des représentants du personnel au Conseil départemental sont, enfin, les plus riches d'enseignements : les institutrices font-elles preuve, lors de leur vote, du conservatisme que les syndiqués eux-mêmes leur attribuent ? La section départementale présente-t-elle la même image au personnel et aux syndicalistes ? Les syndicats ne présentant aucun candidat sont plus nombreux, sept, que ceux qui n'ont aucune candidate, cinq ; en général, de gros efforts ont été faits pour présenter deux hommes et deux femmes pour les quatre postes à pourvoir dans chaque département<sup>76</sup>. Les conseillers départementaux sont élus au scrutin majoritaire à deux tours ; la F.U.E. qui recueillait 15 à 30 % de suffrages pour toute la France avait du mal à conquérir des sièges ; elle n'a été représentée que dans vingt départements, onze élisant régulièrement ses candidats<sup>77</sup>. Première constatation, les institutrices réussissent mieux que les instituteurs : dans six départements, elles sont

74. Ils sont constitués dans sept départements où le syndicat unitaire a des adhérents en nombre suffisant : Indre, Ardèche, Haute-Loire.

75. Dans le premier cas, les Hautes-Alpes ; dans le second, l'Indre, le Maine-et-Loire.

76. Les conseillers départementaux étaient plus nombreux dans le Rhône et la Seine.

77. Ain, Alpes-Maritimes, Ardèche, Bouches-du-Rhône, Côtes-du-Nord, Finistère, Indre, Loire-Inférieure, Mayenne, Haute-Savoie.

seules à représenter le syndicalisme unitaire face à l'administration et dans quatre départements, elles sont à égalité avec les hommes. Les bureaux départementaux étaient d'ailleurs conscients de leur succès puisqu'ils n'hésitaient pas à lancer des candidates dans la bataille. Le personnel féminin semble plus sensible aux arguments, pourtant extrémistes, de la F.U.E. ; il est vrai que les institutrices votaient plus facilement pour le syndicat unitaire qu'elles n'y adhéraient. Les représentantes au Conseil syndical étaient, de plus, habilement choisies. Prédominaient les femmes mariées dont la stabilité sociale rassure. Leur âge relativement élevé : quarante ans pour 80 % des élues, les rendait respectables. Elles appartenaient toutes à la génération des fondateurs du syndicalisme. Dans la force de l'âge, bien connues de leurs collègues, leur sérieux corporatif était éprouvé. *A contrario*, le portrait des candidates malheureuses atteste le rôle des caractéristiques sociologiques, conformes aux vœux de la majorité des enseignantes. Si les élues étaient mariées pour les trois quarts et nées avant 1890 pour 80 % d'entre elles, 61 % seulement des candidates étaient mariées et 72 % étaient nées après 1890 ; leur jeunesse donc leur fougue supposée inquiétaient. Les dirigeants départementaux (hommes, femmes ?) soucieux de tactique électorale ont présenté des institutrices dont le portrait diffère sensiblement de celui de l'adhérente. Ils ont même choisi des syndiquées sans grand relief *dans leur organisation* mais adaptées à l'idée que se faisait le corps enseignant de la conseillère départementale.

La Fédération n'a jamais bravé l'opinion publique, celle qui lui importait, ouvrière et enseignante, pour imposer un féminisme intransigeant là où les résistances étaient fortes, d'autant qu'il fut imparfaitement pratiqué dans son sein bien que son principe y fût acquis. Le corps enseignant, dans son ensemble, était plus favorable à l'émancipation féminine, dont l'activité syndicale est une manifestation, que les classes laborieuses. La Fédération, milieu privilégié, n'a pu résister au poids de milieux sociaux moins évolués. Les limites d'un féminisme exemplaire, quoique incomplet, mais étroitement localisé à une frange de la société française, apparaissent nettement.

L'étude du syndicalisme féminin au sein d'une fédération « féministe » suscite des conclusions nuancées. Premier étonnement, compte tenu de leur attitude plus « réfractaire aux idées révolutionnaires »<sup>78</sup>, l'importance relative des adhérentes est réelle. Elles sont moins nombreuses que les hommes mais constituent une minorité de poids. Que ce soit au niveau local ou national, leur accès aux fonctions dirigeantes est toujours prouvé *quoique plus difficile*, à certains échelons, *plus facile* à d'autres. Les syndiquées ont plus géré que dirigé syndicats et fédérations ; les fonctions recélant un *pouvoir* et par là un *prestige* certains leur ont été presque totalement fermées. Le mécanisme de sélection des militantes est très clair, une fois éliminées les anomalies locales importantes dans tout mouvement groupusculaire ; les institutrices s'éliminent d'elles-mêmes et plus que les hommes. L'auto-exclusion se

78. Rapport moral de 1929.

fait à la base, en n'intervenant pas lors des débats. Ce phénomène aurait dû pourtant être pondéré dans une profession propice à l'aisance oratoire. Il est freiné, à l'intérieur de la Fédération de l'Enseignement, par plusieurs facteurs favorables à la parole féminine. Lorsque les institutrices ne se sentaient pas isolées, dans une section aux effectifs réduits ou dans un syndicat où les femmes adhéraient nombreuses, elles assuraient aussi facilement leurs responsabilités que leurs camarades masculins. De même, là où les groupes d'étude plus homogènes dans leur composition, plus intimes, les préparaient à la vie syndicale, les syndiquées, entraînées à polir leurs arguments, prenaient la place qui leur était reconnue.

Il n'en reste pas moins que les institutrices révolutionnaires n'ont pu conquérir l'égalité sociale qui, selon la théorie de Bebel qu'elles reprenaient, accompagnait inéluctablement l'égalité économique. A l'égalité d'études, de travail et de salaire, unique en France à cette date, ne correspond pas un statut social et moral identique pour les deux sexes. Le déterminisme économique n'eut rien de mécanique pour les institutrices. Au début du xx<sup>e</sup> siècle, leur situation d'intellectuelles dans le monde du travail féminin, surtout ouvrier, les isolait. Sous-payées mais instruites, leur insertion dans la société était difficile ; leurs possibilités de mariage étaient réduites<sup>79</sup>. Les archives judiciaires<sup>80</sup> révèlent leur détresse privée entre la solitude et l'union libre. Elles étaient donc prédisposées à une réflexion critique sur leur condition et à une action tant professionnelle que féministe pour défendre leur salaire. Une évolution rapide s'amorça entre les deux guerres. La profession d'instituteur se dégrada par rapport à d'autres métiers, même dans la fonction publique. Le recrutement se féminisa et se transforma. L'institutrice devint une travailleuse comme les autres ; de célibataire, difficile à marier hors de la corporation, elle devint mère de famille. Trompée alors par le double salaire familial, elle perçut tardivement le déclassement matériel et moral de son métier. Sa combativité s'en ressentit. Elle perdit alors ses chances d'égalité avec les hommes. Le mythe du salaire d'appoint et du métier féminin reparut, détruisant les possibilités de promotion. La société française, après avoir rejeté ce type de femme, le digéra, le ramena à la norme. La contestation syndicale et féministe d'une *fraction* des institutrices (poussées par leur milieu et leur situation personnelle) serait seulement le fruit d'une situation intellectuelle et sociale a-normale et conjoncturelle. Au terme de l'évolution à rebours entamée en 1920, la situation actuelle du syndicalisme des instituteurs apporte une confirmation : à une écrasante majorité d'adhérentes correspond, au sein du S.N.I., une direction masculine. Faut-il aller jusqu'à supposer que seules les marginales étaient assez motivées pour devenir les égales des hommes, postulat du féminisme avant 1939 ?

Anne-Marie SOHN,  
Agrégée d'histoire.

79. Elles se mariaient avec des instituteurs, des fonctionnaires. Voir Jacques OZOUF, *Nous les maîtres d'école*, Paris, Juillard, collection « Archives ».

80. La série U des Archives départementales en témoigne pour les cas les plus tragiques : infanticides, avortements, vitriolage de l'amant volage.